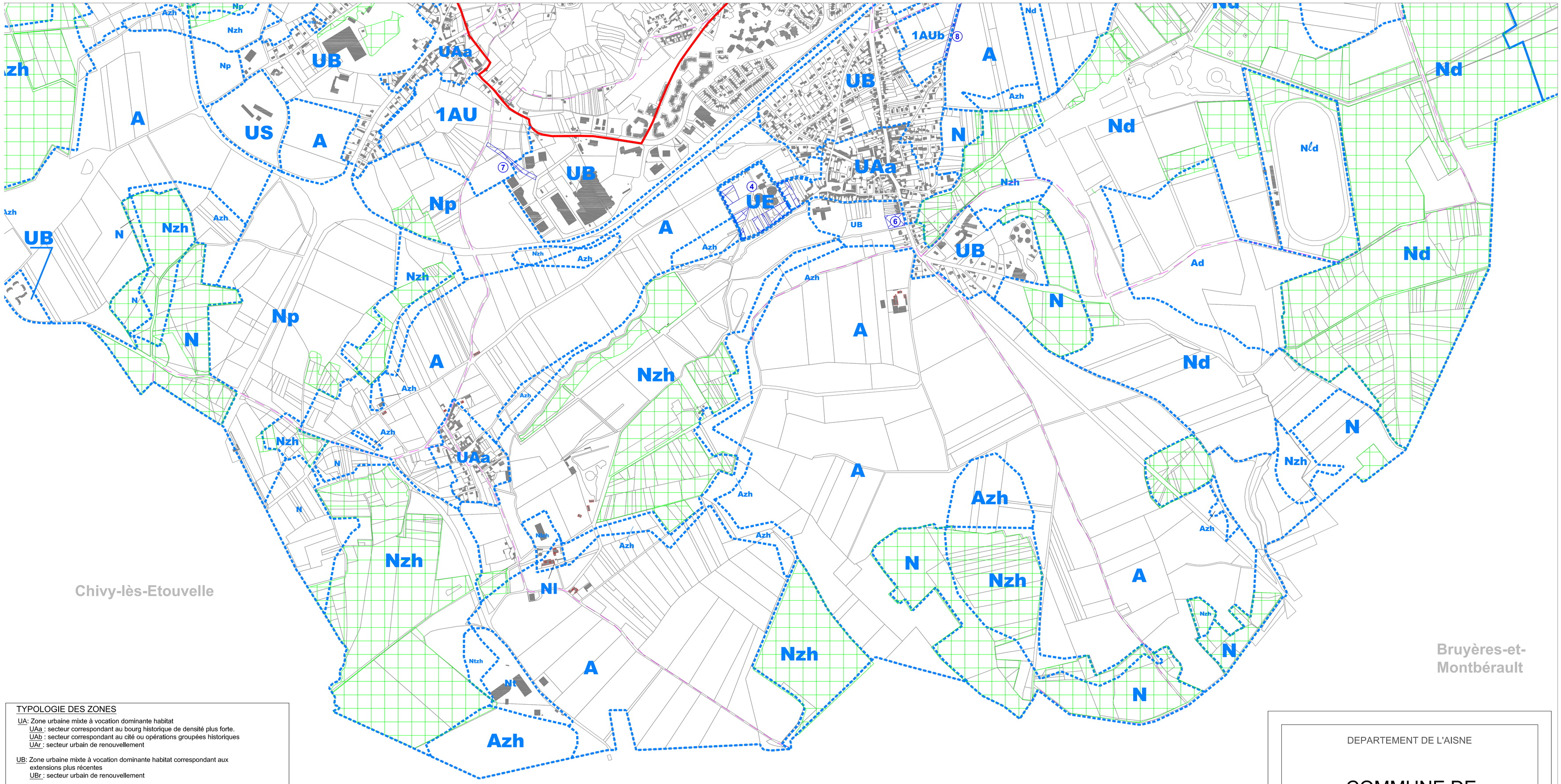

TYPOLOGIE DES ZONES

UA: Zone urbaine mixte à vocation dominante habitat
- UAa : secteur correspondant au bourg historique de densité plus forte.
- UAb : secteur correspondant au cité ou opérations groupées historiques
- UAr : secteur urbain de renouvellement

UB: Zone urbaine mixte à vocation dominante habitat correspondant aux extensions plus récentes
- UBr : secteur urbain de renouvellement

Ui: Zone urbaine à vocation d'activités économiques

US: Zone urbaine à vocation d'équipements destinée à recevoir des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif ainsi que des constructions à vocations de commerces et de bureaux.

UE: Zone urbaine à vocation d'équipements destinée à recevoir des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif

1AU, 1AUb : Zone à urbaniser mixte à vocation dominante habitat
1AUr : Zone à urbaniser à vocation dominante habitat soumise au risque inondation par remontées de nappes (source : mairie)
1AUi - 1AUia: Zone à urbaniser à vocation activités

1AUZ : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 1AUZa : secteur destiné aux activités de service, bureaux, hotellerie et restauration
- 1AUZc: secteur destiné aux activités artisanales et industrielles
  - 1AUZC1 : sous-secteur aux conditions d'implantations différentes

A : Zone à caractère agricole
- Ad : secteur agricole correspondant aux périmètres de protection immédiat et rapproché du champ captant de l'Ardon dont la procédure de D.U.P. est en cours d'approbation.
- Azh : secteur de zones à caractère humide (source : etude de la Souche 2011)

N : Zone à caractère naturel et forestier
- Nzh : secteur de zones à caractère humide (source : etude de la Souche 2011)
- Nt : secteur spécifique destiné aux équipements d'infrastructures
  - Ntzh : secteur de zones à caractère humide (source : etude de la Souche 2011)
- Nl : secteur spécifique destiné aux équipements et installations de loisirs
  - Nld : secteur au sein du périmètre de protection raprochée de l'Ardon
  - Nlzh : secteur de zones à caractère humide (source : etude de la Souche 2011)
- Ne : secteur spécifique destiné à recevoir les constructions et installations nécessaires au fonctionnement de l'aérodrome
- Np : secteur lié à la protection des paysages
- Nv : secteur spécifique destiné à l'aire d'accueil des gens du voyage
- Nd : secteur naturel correspondant aux périmètres de protection immédiat et rapproché du champ captant de l'Ardon dont la procédure de D.U.P. est en cours d'approbation.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
ER1	Création d'une voirie	Commune	40 460 m²
ER2	Création d'une voirie	Commune	4 683 m²
ER3	Création d'une voirie	Commune	4 115 m²
ER4	Station d'épuration	Commune	13 948 m²
ER5	Elargissement de voirie	Commune	15 413 m²
ER6	Espaces publics	Commune	3 042 m²
ER7	Création d'une voirie	Commune	3 106 m²
ER8	Elargissement de voirie	Département	14 247 m²
ER9	Création d'une voirie	Commune	4 589 m²
ER10	Création d'une voirie	Commune	3 445 m²
ER11	Création d'une voirie	Commune	4 591 m²
ER12	Création d'une voirie	Commune	9 646 m²
ER13	Création d'une voirie	Commune	2 924 m²

LEGENDE

- Limite de zone
- UA — Nom de zone
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon l'article L151-11-2 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
- ER1 — Numéro d'opération (renvoi à la liste des emplacements réservés)
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

DEPARTEMENT DE L'AISNE

COMMUNE DE LAON

Révision du Plan Local d'Urbanisme

ARRET PROJET

4.6

VERDI CONSEIL NORD DE FRANCE
80 rue de Marcq - 59 441 Wasquehal Cedex
Tél: 03.28.09.92.00 Fax: 03.28.09.92.01

Février 2018

ECHELLE : 1 /5 000

N